

PROGRAMME DE FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE DES CHARIOTS ELEVATEURS A CONDUCTEUR PORTE



OBJECTIF :

Connaître et respecter la réglementation relative à la conduite en sécurité des chariots de manutention.

- Objectifs de formation : à l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables d'utiliser un chariot élévateur, en toute sécurité.
- Objectifs pédagogiques : ce sont les moyens dont dispose le formateur, afin d'inculquer le savoir indispensable à la maîtrise des engins de manutention

PERSONNEL CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Comprendre et parler le français
- Savoir lire et écrire le français
- Etre âgé de plus de 18 ans
- Aptitude médicale
- Conducteurs titulaires ou occasionnels.
- Être obligatoirement muni des équipements de protection
- **individuelle** (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques de la formation
- Périodicité de maintien des compétences : 5 ans

DUREE :

Dates à définir

Assurance Qualité ZEPHYR PREVENTION	N° Doc. : : <u>SE/FOR/PROGFACHAR/02</u>	Del
Créé le : 22.12.2017 Par : Monsieur Jonathan DEIDDA	Vérifié le : 26.07.2023 Par : Monsieur Jonathan DEIDDA	
Page 1 sur 3	Modifié le : 26.07.2023 Par : Madame Céline BOUHIER	Ce document est la propriété de ZEPHYR PREVENTION et ne peut être reproduit sans autorisation



Formation, information, gestion et élaboration

NOMBRE DE

PARTICIPANTS:

• 6 personnes maximum

LIEU DU STAGE :

A définir

DELAI D'ACCES:

De 24 à 72 heures

TARIF :

Sur devis

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap.

MOYENS

PEDAGOGIQUES:

Echange avec les stagiaires

Matériel vidéo (films sur la sécurité et technique)

Documentation

Ensembles mécaniques détaillés

Vidéoprojecteur

• Exercices pratiques

PROGRAMME :

FORMATION THEORIQUE

Accueil

• Tour de table

Attentes de chaque stagiaire

• Rappel des objectifs de la formation

Informer les stagiaires du déroulement de la formation et de l'évaluation

Le cariste et la réglementation

Les accidents du travail

Les acteurs de prévention

• Les chariots et leurs équipements

• Les chariots et leurs utilisations

Assurance Qualité ZEPHYR PREVENTION	N° Doc. : : <u>SE/FOR/PROGFACHAR/02</u>	
Créé le : 22.12.2017 Par : Monsieur Jonathan DEIDDA	Vérifié le : 26.07.2023 Par : Monsieur Jonathan DEIDDA	DATADOCKÉ
Page 2 sur 3	Modifié le : 26.07.2023 Par : Madame Céline BOUHIER	Ce document est la propriété de ZEPHYR PREVENTION et ne peut être reproduit sans autorisation



Formation, information, gestion et élaboration

- La prise de poste et les vérifications
- L'adéquation
- La stabilité des chariots
- Les règles de stockage et de chargement
- Les pictogrammes des marchandises
- Les interdictions
- La signalisation

FORMATION PRATIQUE

- Missions et responsabilités
- Adéquation
- Prise de poste
- Explication des différents éléments du chariot
- Prise en main du chariot
- Manœuvres avec le chariot à vide sur parcours (ligne droite + slalom)
- Manœuvres avec charges : ligne droite + slalom chargement remorque gerbage, dégerbage en pile - stockage et déstockage d'une charge sur palettier - manutention d'une charge longue ou volumineuse
- Fin de poste : stationnement du chariot en sécurité et signaler les anomalies
- Contrôle de connaissance pratique (pour les autorisations de conduite)

NOTA :

Les conditions de délivrance de l'autorisation de conduite se déroulent sur le site de la société. Cette partie pratique sera adaptée à vos besoins en fonction de l'environnement.

EVALUATION:

Au cours du dernier jour de formation, une évaluation théorique et pratique est réalisée par chaque participant individuellement et collectivement.

A l'issu de la formation, une Attestation de fin de Stage et une Restitution d'un Bilan individuel seront remises à chaque participant.

VALIDITE DE L'AUTORISATION DE CONDUITE:

Elle permet uniquement de circuler sur le site de l'entreprise en conduisant le type de chariot utilisé lors de l'évaluation.

Assurance Qualité ZEPHYR PREVENTION	N° Doc. :: <u>SE/FOR/PROGFACHAR/02</u>	Del
Créé le : 22.12.2017 Par : Monsieur Jonathan DEIDDA	Vérifié le : 26.07.2023 Par : Monsieur Jonathan DEIDDA	
Page 3 sur 3	Modifié le : 26.07.2023 Par : Madame Céline BOUHIER	Ce document est la propriété de ZEPHYR PREVENTION et ne peut être reproduit sans autorisation